

5. Réponse à la question écrite intitulée: «Atribus: Place de la Comète à Vicques: quésako?»

Auteur: Monsieur Romain Lambert, conseiller général

(Contenu de la question)

«Mesdames, Messieurs du Conseil général, Mesdames, Messieurs du Conseil communal, lors de sa délibération du 13 août 2012, le Conseil communal de Vicques a accordé le permis de construire pour l'aménagement d'un atribus sur la place de la Comète à Vicques, face à l'église du même lieu.

(Place de la Comète, parcelle 348 du ban de Vicques, au nom de: Communauté de l'école secondaire du Val Terbi).

Cet atribus a été érigé fin 2012 pour un montant sauf erreur de Frs 50'000.--, financement qui a été semble-t-il réparti sur les communes du Val Terbi.

Beaucoup de bruits circulent sur ce projet et maintenant sur l'utilisation de cet atribus, quand est-il exactement:

Est-il exact qu'en phase projet puis travaux:

- Le service des Ponts et Chaussées a exprimé son désaccord sur l'implantation de cet atribus?
- Que car postal a communiqué que les bus ne s'arrêteraient pas à cet endroit?
- Et que malgré tout, en connaissance de ces éléments, le Conseil communal a décidé de poursuivre le projet puis encore les travaux?
- S'il n'y a pas d'utilisation de cet atribus par CarPostal, qu'advient-il de cette construction et comment justifier alors cette dépense?
- On parlait encore à l'époque de résoudre des problèmes d'incivilités par la construction de ce lieu (réf. Vicqu'info, décembre 2011), qu'en est-il ?

Merci d'avance.»

Réponse: Monsieur Michel Brahier, Maire

Pour bien appréhender la situation, il est utile d'expliquer la genèse de cet atribus. Ne disposant pas d'un abri à Vicques-Poste, les élèves vont s'abriter à l'entrée de la Poste et de la banque Raiffeisen. Causant parfois des désagréments et des déprédations. Dans sa séance du 08 décembre 2010, les maires du val Terbi ont pris la décision de mandater l'ESVT, au travers du groupe «Incivilités», pour remédier à cette situation. Toutes les communes, sauf une, Mervelier, ont accepté ce projet. En date du 14 juin 2012, l'assemblée des délégués de l'ESVT a accepté cette construction pour un montant de Fr. 51'000.--, tout en précisant que l'assemblée des délégués a les compétences de décider d'un investissement ne dépassant pas 10% du budget de fonctionnement. L'infrastructure est propriété de la communauté scolaire et érigée sur une surface communale.

Malheureusement, le groupe «Incivilités» a travaillé en autarcie sans s'informer sur les contraintes imposées notamment par la Loi sur la Circulation Routière et les normes de sécurité qui en découlent. Alors que la construction de cet ouvrage était bien avancée, CarPostal a signifié son refus de s'arrêter à ce nouvel endroit. Dès lors, l'ESVT en a conclu que cet abri ne servirait dans une première phase qu'à permettre aux élèves de se protéger des intempéries.

Comme vous pouvez l'imaginer, les nouvelles autorités n'acceptent pas cette situation, et, malgré la surcharge de travail consécutive à la création de notre nouvelle commune, nous avons déjà entrepris des démarches, cette fois-ci en s'appuyant sur les personnes compétentes en la matière. En parallèle, nous en profitons pour y intégrer la problématique du nouveau bus de Vermes qui sera plus long et qui entrera en fonction à la rentrée scolaire de cet automne. Dès lors, nous avons étudié la création d'un renforcement à cet endroit répondant aux normes en vigueur, notamment la loi sur les handicapés, et permettant l'arrêt de CarPostal de la ligne 17 et celle de Vermes, avec, pour objectif, la mise en service de ce nouvel arrêt à la rentrée scolaire de cet automne.

Romain Lambert: Partiellement satisfait.